



# COMMISSION DES COMPETITIONS

## Section Jeunes Masculins à 11

*Réunion du 8 Novembre 2021*

---

**Président** : Pierre BIENVENU

**Présents** : Dominique DEALET, Benoit FABUREL, Patrick MAIGRET

**Excusé** : Luc VAN HYFTE

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

### **Ordre du jour** :

Etablissement des classements finaux à l'issue des brassages U14, U15, U16 et U18,  
Etablissement des groupes de championnats pour ces mêmes catégories,  
Informations diverses.

### **2 – Etablissement des classements finaux à l'issue des brassages U14, U15, U16 et U18.**

La Commission rappelle à tous les clubs les dispositions de l'article 6 (Classement) du règlement particulier & transitoire des Championnats masculins jeunes d'équipes à 11 pour la saison 2021/2022 :

En cas d'égalité de points à une place quelconque dans un même groupe, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

1. Il est tenu compte, en premier lieu, du classement aux points du ou des match(s) joués entre les clubs ex-aequo (dit point average particulier ou différence particulière),
2. En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex-aequo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :
  - a) de la différence entre les buts marqués et concédés par les clubs ex-aequo au cours des matchs les ayant opposés.
  - b) de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat.
  - c) du plus grand nombre de buts marqués à la fin du championnat.
  - d) du plus petit nombre d'exclusions reçues par les joueurs durant la totalité du championnat.
  - e) du plus petit nombre d'avertissements reçus par les joueurs durant la totalité du championnat.

**Afin de préserver l'équité sportive due à toutes les équipes participantes, la Commission des Compétitions précise que le cas 1 de départage, dit point average particulier, ne sera pris en compte dans les classements que si **les équipes à égalité de points au classement se sont toutes rencontrées**. A défaut, le cas 2 sera directement pris en compte.**

Classement des équipes fournies en annexe de ce procès-verbal.

## 2 – **Etablissements des groupes de championnat U14, U15, U16 et U18.**

### **U14 :**

9 équipes présentes à l'issue des brassages, 4 équipes « forfait général »,  
1 nouvelle équipe engagée,

Groupes de Championnats en rencontres aller et retour :

5 équipes versées en U14 D1 groupe A,  
5 équipes versées en U14 D1 groupe B.

Des rencontres de classement (à déterminer par la Commission des Jeunes) seront jouées à l'issue de la phase de championnat.

### **U15 :**

73 équipes présentes à l'issue des brassages, 6 équipes « forfait général »,  
12 nouvelles équipes engagées.

Groupes de Championnats en rencontres aller et retour :

8 équipes versées en U15 D1 (groupe unique),  
24 équipes versées en U15 D2 (3 groupes de 8 équipes),  
47 équipes versées en U15 D3 (5 groupes de 8 équipes, 1 groupe de 7 équipes).

### **U16 :**

23 équipes présentes à l'issue des brassages, 6 équipes « forfait général ».

Groupes de Championnats en rencontres aller et retour :

8 équipes versées en U16 D1 (groupe unique),  
9 équipes versées en U16 D2 (groupe unique).

### **U18 :**

55 équipes présentes à l'issue des brassages, 4 équipes « forfait général »,  
3 nouvelles équipes engagées.

Groupes de Championnats en rencontres aller et retour :

8 équipes versées en U18 D1 (groupe unique),  
24 équipes versées en U18 D2 (3 groupes de 8 équipes),  
22 équipes versées en U18 D3 (2 groupes de 7 équipes, 1 groupe de 8 équipes).

## 3 – **Informations diverses.**

La commission rappelle à tous les clubs les dérogations, de terrains ou horaires de rencontres, accordées lors de la réunion du 7 septembre 2021 :

**US BREUIL LE SEC – U15** jouera le samedi après-midi à domicile en alternance avec leur équipe U18,

**US CHOISY AU BAC – U18** jouera à 18h30 sur le terrain synthétique,  
**SC ST JUST EN CHAUSSÉE - U15** jouera le samedi à 16 heures sur le terrain synthétique,  
**CS CHAUMONTOIS – U18** jouera le samedi à 16 heures sur le terrain synthétique,  
**STADE RESSONTOIS – U15** jouera le samedi sur le terrain annexe,  
**AC GRANDVILLIERS – U16** jouera le samedi à 17h15 sur le terrain synthétique.  
**AS LAIGNEVILLE – U14** jouera le samedi à 15h00.

**Le Président, Pierre BIENVENU**  
**Le secrétaire de séance, Patrick MAIGRET**